

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 059-215904707-20250605-202517-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16 + 2
Procurations	
Date de la convocation :	28.05.2025
Date d'affichage :	28.05.2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois de Juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

16 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – P. CAREY – S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - G. DUBOIS

2 Absents ayant donné pouvoir : L. BASECQ à N. GUISLAIN – J. TYBOU à Y. HUTCHINSON

0 Excusés :

Monsieur Xavier DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 17 : Fixation du tarif des nuits de camping – ACM Eté

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Il y a lieu de délibérer afin de fixer le tarif des nuits de campings facultatives prévues pour l'Accueil Collectif de Mineurs d'Eté.

En effet, il sera organisé à raison d'une nuitée par semaine de centre l'été un « camping » à la salle Saint Laurent, le nombre d'enfants sera limité à 12 enfants maximum. En cas de forte demande, il pourra être envisagé l'organisation d'une deuxième nuitée.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs suivants par enfant, les recettes seront à encaisser par la Régie Guichet des services municipaux, à l'inscription :

- Participation de 5.00 € pour les enfants Prémesquois,
- 6 € pour les enfants extérieurs sous conditions
- 7 € pour les enfants extérieurs sans conditions à Prémesques

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le *et dit que les recettes seront*

ID : 059-215904707-20250605-202517-DE

Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus énoncés et dit que les recettes seront encaissées par la régie « Guichets des services municipaux ».

Délibération adoptée à l'unanimité

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prémesques, le 05/06/2025 ,
Affiché le 05/06/2025
Transmis au contrôle de légalité le 05/06/2025,

Ainsi délibéré
Pour copie conforme
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance
Xavier DUBOIS